

*Question préliminaire sur la religion,  
dont l'examen est très-nécessaire  
pour résoudre toutes les autres questions  
sur cet article*

**par Thomas Chubb  
à Londres 1725**

Comme dans la sphère de nos connaissances il n'y a rien dont la découverte importe plus au genre humain que de savoir ce que c'est que *la vraie religion*, il n'y a point de sujet auquel on ait tant pensé, sur lequel on ait tant disputé, ou qui ait produit de plus funestes effets dans le monde.

Les disputes qui règnent entre les chrétiens, les mahométans, /2/ les juifs et les païens, et entre leurs différentes sectes, roulent entièrement sur la religion : chaque parti se croit obligé à défendre et à étendre celle qu'il regarde comme la vraie et à déraciner et à renverser celles qu'il croit fausses.

Les questions qu'on agite sur ce sujet étant différentes, il y en a une qui doit être examinée préalablement avant toutes les autres: savoir *d'où la vraie religion naît* et quel en est le fondement. Ce point doit être bien entendu et décidé, avant qu'on puisse éclaircir et résoudre les autres.

La source de la vraie religion et son fondement doit être, à mon avis, ou *la convenance morale des choses* ou *la volonté arbitraire de Dieu*. cela paraîtra évidemment /3/ quand j'aurai fixé l'état de la question et montré en quel sens j'entends les différents termes dont je me sers.

Par *religion*, j'entends ce qui est *le fondement de la faveur de Dieu* ou, pour me servir d'autres termes, *ce qui rend les hommes agréables à Dieu*.

Par *vraie religion*, j'entends ce qui *produit véritablement cet effet* par opposition à tout ce qui ne le produit point, quoique les hommes s'imaginent ou prétendent qu'il le fasse.

Par *la convenance morale des choses*, j'entends cette convenance qui naît de *la nature des choses* et de *leurs rapports ou liaisons réciproques* et qui est *fondée* là-dessus. Je mets en fait qu'il y a une différence essentielle entre le bien et le mal, la convenance et la non-convenance, différence qui naît de la nature des choses et /4/ de leurs rapports et ant[ér]ieure à toute détermination divine ou humaine sur ces matières et qui en est tout à fait indépendante.

Quand je dis que la vraie religion naît de la convenance morale des choses et qu'elle y est fondée, j'entends par là que les devoirs que Dieu requiert de nous sont tels

que, selon la nature des choses, il les peut imposer avec raison à des créatures placées dans les circonstances et dans les liaisons où nous sommes et que le fondement de la faveur de Dieu consiste en ce que nous sommes des objets propres et convenables de son approbation et de sa tendresse.

Le terme d'*arbitraire* est opposé à celui d'obligation; quand on parle des /5/ actions humaines, l'obligation est de deux espèces, la *politique* et la *morale*.

*L'obligation politique* est causée par les lois et la constitution des pays où les hommes vivent ou qu'ils gouvernent. Et l'on dit qu'un homme agit arbitrairement ou non arbitrairement selon qu'il est gouverné et retenu par ces lois.

Par exemple, quand on parle des princes, qui n'agissent que suivant leur propre volonté et qui seuls ont le pouvoir de faire des lois et de disposer des personnes et des biens de leurs sujets, on dit qu'ils sont *arbitraires* ou *despotiques*, parce qu'il[s] ne [sont] pas réglé[s] et limité[s] par les lois.

D'autre côté, quand un homme agit ou gouverne, non pas suivant sa simple volonté, mais /6/ conformément [à] une loi antérieure à elle [?xxx], on dit qu'il n'agit pas et qu'il ne gouverne pas arbitrairement. Ainsi, quand le *roi de la Grande Bretagne* agit selon les lois de son royaume, on dit qu'il n'agit pas arbitrairement, c'est-à-dire qu'il ne fait rien contre la loi et qu'il n'en surpasse pas les bornes, parce que dans tous ces cas ses actions sont réglées par les lois de son pays.

Ce n'est pas le bon ou le mauvais principe de l'action, ni le bien ou le mal qu'elle produit qu'il a fait appeler dans ce sens-là arbitraire ou non-arbitraire. On ne lui donne ce nom que selon que l'agent est ou borné par les lois humaines ou au-dessus d'elles.

*L'obligation morale* est celle qui naît de la convenance morale des choses. A cet égard, on dit qu'un homme agit arbitrairement, lorsqu'il n'est pas sujet à une telle obligation, c'est-à-dire lorsqu'il agit sans avoir aucun égard à ce qui est convenable ou à ce qui ne l'est point. D'autre côté, on dit qu'il n'agit pas arbitrairement, lorsqu'il prend la convenance morale des choses pour règle et mesure de ses actions.

On ne peut appliquer à Dieu le terme *arbitraire* que dans le sens *moral*. Quoique les hommes soient obligés de régler leur conduite selon les lois humaines et qu'à cet égard-là leurs actions puissent être appelé[es] arbitraires ou non, selon que l'agent est soumis à ces lois ou au-dessus d'elles, ces lois ne peuvent pourtant nullement servir de règle à Dieu. C'est /8/ pourquoi, si les actions de Dieu peuvent être réglées par quelque loi, il faut que ce soit par celle de la convenance des choses; par conséquent, on ne peut dire de lui qu'il agit arbitrairement ou non-arbitrairement qu'en tant que la convenance morale des choses influe sur ses actions ou n'y influe pas, de sorte que quand j'applique à Dieu le terme d'*arbitraire*, je l'oppose à l'obligation morale. Ceci me conduit à la remarque suivante.

Par la *volonté arbitraire* de Dieu (supposé qu'il en pût avoir), j'entends que, dans la conduite qu'il tient avec ses créatures, il ne se règle pas sur la convenance morale des choses, mais selon sa volonté souveraine, qu'il ordonne et défend, aime et hait, récompense et punit arbitrairement, c'est-à-dire sans avoir égard à la convenance ou à la non-convenance de ce qu'il enjoint ou défend, ni à la convenance ou à la non-convenance des objets de son approbation ou de son aversion.

Quand je dis *que la vraie religion est fondée sur la volonté arbitraire de Dieu*, j'entends par là (supposé que ce soit le cas) que les devoirs que Dieu nous impose, et dont l'accomplissement nous doit rendre objets de sa faveur, ne sont point fondés sur ce que ces devoirs sont justes et convenables dans la nature des choses, mais simplement sur la volonté souveraine de Dieu, et que Dieu promet ses bonnes grâces sous telle condition qu'il lui plaît, sans avoir égard à ce qui est juste ou qui ne l'est pas.

/10/ Après avoir fixé le sens des termes, il me semble qu'il est très évident que la vraie religion, ou ce qui nous procure les bonnes grâces de Dieu, doit consister ou en *ce que Dieu a proposé arbitrairement comme une condition de sa faveur*, ou bien en *ce qui, selon la nature des choses, rend les hommes des objets propres et convenables de ses bonnes grâces*.

Que cette question doit naturellement précéder toutes les autres qu'on agite sur ce sujet; que la décision en soit absolument requise avant qu'on puisse résoudre les autres, par conséquent qu'elle soit de la dernière importance à tout le genre humain, c'est ce qui, à mon avis, paraîtra très évident quand j'aurai examiné ce point et fixé l'état de la question, soit que l'on prenne /11/ la volonté arbitraire de Dieu pour fondement de la vraie religion, ou que l'on la fonde sur la convenance morale des choses.

Premièrement : dans la supposition que la convenance morale des choses est la source et le fondement de la vraie religion, Dieu répond au caractère que l'arrangement de toute la nature lui donne, c'est-à-dire il agit en *Etre bon et sage*.

C'est la dernière perfection de sagesse et de bonté pour un Etre qui possède en lui-même absolument et indépendamment toute la connaissance et toute la puissance et qui les exerce dans la liberté la plus étendue. C'est, dis-je, la dernière perfection d'un tel Etre de ne pas se prévaloir de l'*impuissance* et de la *dépendance des agents moraux* /12/ qu'il a appelé[s] du néant à l'être pour leur en *imposer* ou pour agir envers eux *arbitrairement*, mais de prendre la convenance *morale* des choses pour *règle* de ses actions à l'égard de ce qu'il enjoint à ses créatures ou de ce qu'il leur distribue; c'est, dis-je, le plus haut degré de la sagesse et de la bonté. Or, c'est ce que nous attribuons à Dieu en supposant que la vraie religion a sa source et son fondement dans la convenance morale des choses.

A ne considérer que la liberté naturelle de Dieu et sa puissance, il peut nous ordonner tout ce qui lui plaît et agir envers nous comme le cœur lui en dit, puisqu'il est

absolument impossible de s'opposer à sa volonté. C'est pourquoi, quand lui [*sic* : il lui arrive] d'employer son pouvoir et sa connaissance au désavantage de ses créatures, /13/ il règle toutes ses actions envers eux par sa sagesse et par sa bonté, cette manière d'agir est véritablement estimable et très-digne de ce Dieu, qui, ayant *volontairement* appelé toutes les créatures du néant à l'être, en est le *père commun* par son propre choix.

De l'autre côté : dans la supposition que la vraie religion se fonde sur la volonté arbitraire de Dieu, alors Dieu ne répond pas à cet égard au caractère que la nature lui donne, c'est-à-dire *il n'agit pas en Etre bon et sage*.

Dire qu'un Etre, qui possède en lui-même absolument et indépendamment de qui que ce soit toute la connaissance et toute la puissance, qui par conséquent s'aperçoit très distinctement des différences essentielles des choses et qui est dans une liberté entière d'agir par quel motif il lui plaît, soutenir, dis-je, qu'un tel Etre *néglige* ou *refuse* d'agir conformément à la nature des choses et à leurs liaisons, qu'il fasse d'une *humeur capricieuse* (s'il est permis de parler ainsi) la *règle de ses actions*, qu'il commande uniquement pour avoir le plaisir de commander et non pas parce que ce qu'il ordonne est juste et convenable, qu'il aime et estime, hait et méprise certaines personnes ou choses sans faire attention à leur convenance ou non-convenance, c'est vouloir démontrer que *cet Etre manque de sagesse et de bonté*. Cependant, c'est là le cas, si l'on suppose que la vraie religion est fondée sur [la] volonté arbitraire de Dieu.

/15/ Dieu, à ne considérer que sa puissance et sa liberté naturelles, peut en agir arbitrairement envers ses créatures sur l'article de la religion, c'est-à-dire à l'égard de leurs devoirs et de sa faveur, et dans cette considération, il peut agir en Etre *faible, puéril, méchant et vicieux*. Mais, en agissant sur ce pied-là, il ne pourrait conserver son caractère *moral*, il ne pourrait jouer un tel personnage et être en même temps sage et bon, puisque ce caractère est absolument incompatible avec de pareilles actions.

En second lieu : si la vraie religion est fondée sur la convenance morale des choses, l'homme, en tant qu'homme, est capable de la *découvrir par ses propres lumières naturelles*.

L'homme est une créature douée d'une faculté que nous /16/ appelons entendement. celui-ci le rend capable de comprendre la différence essentielle entre le bien et le mal, entre la convenance et la non-convenance, en tant que celles-ci ont leur source et fondement dans la nature et dans les rapports des choses. Ce bien et ce mal sont appelés *moraux* en tant qu'ils sont des *objets* de l'*entendement* et qu'ils ne se découvrent que par l'entendement; pour les distinguer du bien et du mal *naturel* ou *physique*, qui sont des objets de nos *sens* et qui ne se découvrent que par les sens.

L'homme étant ainsi pourvu de la faculté de l'entendement, et la vraie religion étant fondée sur la convenance morale des choses, il doit nécessairement être capable de la découvrir, parce qu'elle tombe précisément dans le ressort de la faculté sus-dite.

/17/ Que l'homme tourne seulement ses pensées sur lui-même, qu'il considère son état et ses circonstances et quelle liaison il y a naturellement entre lui, Dieu et les autres créatures, et alors il découvrira aisément et il saura certainement ce qu'il a à faire, comment il se doit gouverner pour se rendre agréable à un Etre aussi bon et aussi sage que Dieu, dans la supposition dont nous parlons, le doit être et ce qu'il a dans la nature des choses qui le puisse rendre digne objet de son approbation ou de son aversion. Un homme, dis-je, en faisant usage de son entendement, peut facilement connaître la vraie religion, puisque celle-ci ne consiste qu'en agir d'une manière convenable à *la nature* de l'homme, à ses liaisons et à ses circonstances, convenance que son entendement le rend capable de découvrir.

/18/ Il est vrai qu'il peut se trouver de[s] cas, accompagnés de circonstances si *embarrassantes* et dont les suites peuvent être si *incertaines*, qu'il est extrêmement difficile de connaître ce qu'il y a de meilleur à faire. Mais dans ces cas mêmes, un homme qui, après avoir dûment examiné l'affaire, fait ce qui lui paraît le meilleur, c'est-à-dire ce qui est le plus avantageux pour le bien *commun*, ne saurait manquer à être agréable à Dieu, quelle que soit la suite de son action. Car, comme il prend la sagesse et la bonté pour règles de ses actions, Dieu, supposé qu'il soit un Etre bon et sage, *approuvera* sûrement sa conduite.

De l'autre côté: si la vraie religion est fondée sur la volonté arbitraire de Dieu, l'homme *n'est pas* capable de la découvrir par ses propres lumières naturelles. Il n'y a point de ve- /19/ stige qu'il [= qui lui] puisse servir de guide. Son état est à cet égard mille fois plus à plaindre que celui d'un aveugle qui tâche de découvrir les objets de la vue. Car, quoique celui-ci ne puisse découvrir par ses yeux ce qu'il cherche, il y pourra pourtant réussir par quelqu'autre sens, au lieu que notre homme n'a aucune faculté naturelle qui puisse lui découvrir la vraie religion ou la *démêler* de la fausse.

L'usage, [l']exercice de l'entendement ne lui peut servir de rien. Car quoique cette faculté le rende capable de démêler des objets moraux et d'en juger, cependant la religion (supposé qu'elle soit fondée sur une volonté arbitraire) n'étant point d'une considération morale, elle n'est pas à la portée de l'entendement, de sorte que, dans cette supposition, on est en droit de dire que la raison n'a rien à voir dans la *religion*, si par *raison* on entend l'usage de la faculté susdite ou son objet, la convenance morale des choses.

C'est la dernière absurdité que de vouloir raisonner dans un pareil cas: c'est tout comme si quelqu'un voulait démêler les *couleurs* par les *oreilles*. Naturellement, la raison ne peut découvrir des choses qui dépendent uniquement de la volonté arbitraire

de Dieu, ni en être juge de quelque manière que ce soit. Ces sortes de choses ne peuvent se découvrir que par révélation divine et il n'y a que celle-ci qui puisse décider de tout ce qui les regarde.

En troisième lieu: si la vraie religion est fondée sur la convenance morale des choses, l'homme est naturellement capable de *démêler* la *révélation* divine d'avec l'*imposture*, au moins il peut se garantir /21/ de toutes les impostures qui sont *xxxsibles* au genre humain.

Quand on nous propose une chose comme révélée de Dieu, notre entendement nous met en état d'examiner et de juger si elle est convenable à la nature et aux liaisons des choses, ou si elle y est contraire. Et quoique sa conformité avec la nature des choses ne soit pas une preuve certaine de sa divinité, et que cela prouve seulement qu'il est *possible* qu'elle soit révélée de Dieu, cependant sa contrariété forme une démonstration qu'il est *impossible* qu'elle vienne de Dieu, s'il est vrai que Dieu prend la convenance morale des choses pour règle de ses actions, convenance à laquelle une telle révélation répugne.

Pour mieux éclaircir cet article, je proposerai les cas suivants:

Supposons qu'un homme /22/ vienne sous le caractère d'un messager du ciel et qu'il déclare que la volonté de Dieu est que je dois aimer mon prochain comme moi-même et faire à tous mes confrères ce que je voudrais qu'ils me fissent (donnant à ces règles générales les restrictions convenables) et qu'en faisant cela je m'insinuerai dans les bonnes grâces de Dieu. Supposons encore qu'un tel homme ne soit pas envoyé de Dieu, mais qu'il se trompe lui-même, cependant quand j'examine sa doctrine, et que je trouve que dans la nature de la chose il est juste et convenable de faire ce qu'il ordonne et qu'en le faisant je *puis* être un digne objet des faveurs du ciel, je pourrais, eu égard à la probabilité de [sa] mission, être porté à croire ce que cet homme avance, savoir qu'il est messager de Dieu. Or, quoique je me trompe en ce der- /23/ nier article, cette erreur pourtant ne fait point de mal; au contraire, si cette erreur m'engage à me rendre plus agréable à Dieu et plus utile à mon prochain que je n'aurais fait autrement, elle deviendra avantageuse tant à moi qu'à ceux avec qui j'aurai à faire.

Supposons, au contraire, qu'un pareil homme déclare que la volonté de Dieu est que je chagrine et tourmente mes confrères sans cause légitime, par exemple, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec moi sur certains points spéculatifs où l'on ne peut avoir certitude entière ni de part ni d'autre, et en d'autres cas pareils sur lesquels la nature des choses ne me fournit aucun motif de les affliger, et qu'en faisant cela j'aurais droit à la faveur de Dieu, quand, en examinant ce message, je trouve qu'il est effectivement contraire à la nature des choses, /24/ je suis fondé à conclure que ce message ne vient pas de Dieu et par conséquent que ce messager s'est ou trompé lui-même ou que c'est un imposteur.

De sorte que j'ai une règle claire et évidente par laquelle je conduis mon jugement pour démêler les révélations divines d'avec toutes les illusions dangereuses et nuisibles. C'est pourquoi, comme je viens de dire, quoiqu'en ce cas-là nous ne soyons pas entièrement à l'abri de toutes les illusions, nous sommes pourtant en état de nous garantir de toutes celles qui font tort au genre humain, au lieu que, de l'autre côté, si la vraie religion est fondée sur une volonté arbitraire, l'homme n'est pas capable de démêler la révélation divine d'avec des illusions; par conséquent, il est à la discrétion de chaque imposteur.

En ce cas-là, les caractères *intérieurs* de la révélation, bons ou /25/ mauvais, ne fournissent aucune lumière. Car, puisque Dieu peut proposer pour condition de ses bonnes grâces tout ce qui lui plaît, la bonté ou la mauvaise qualité de la révélation ou des choses qu'elle ordonne ne prouvent absolument rien, ni pour sa divinité ni contre elle.

Dans cette supposition, si j'allais prouver la divinité de la révélation ou par sa convenance avec la vérité, la justice et la bonté, ou sa fausseté par son incompatibilité avec ces vertus, ce serait tout comme si je voulais prouver qu'un tel peut voir en produisant plusieurs exemples qui prouveraient qu'il ouït. Car il n'y a non plus de liaison entre justice, bonté et volonté arbitraire qu'entre les couleurs et les sons.

Les circonstances *extérieures* qui accompagnent une révélation, telles que les miracles, n'y apportent aucun changement; leur existence ou leur défaut ne pouvant rien, ni pour ni contre sa divinité.

Si elle est accompagnée de miracles, ils ne prouvent rien, à cause que les miracles étant témoignages de la *puissance* et non pas de la *véracité* de celui qui les opère, ils peuvent aussi bien accompagner un mensonge qu'une mission véritable.

Quand on m'objecte que Dieu ne se servira jamais de son pouvoir ni ne souffrira que des malins esprits se servent du leur pour appuyer un mensonge dans une affaire de grande importance, n'est-ce pas la même chose que de dire que Dieu n'agit point arbitrairement, mais suivant la convenance des choses ? Toute l'objection n'ayant point de force qu'autant qu'elle en emprunte de ce dernier système.

On ne peut conclure non plus du défaut des miracles ni qu'une révélation est divine, ni qu'elle ne l'est pas. Car quand /27/ Dieu ne prend pas la convenance des choses pour règle des actions, mais sa volonté souveraine, la révélation qu'il donne doit être entièrement telle qu'il lui plaît, qu'elle soit accompagnée de miracles ou qu'elle ne le soit pas: par conséquent, ni les miracles ni leur défaut ne peuvent rien conclure ni pour ni contre la divinité d'une révélation, qu'ils n'accompagnent point nécessairement.

En quatrième lieu: si la vraie religion se fonde sur la convenance morale des choses, l'homme est naturellement capable de découvrir *le véritable sens de la*

*révélation de Dieu*, au moins est-il ou peut-il être à l'abri de toutes les *erreurs dangereuses et nuisibles*.

Selon ce système, la révélation de Dieu doit s'accorder avec la nature des choses /28/ et avec leurs liaisons, de sorte que s'il se trouve une difficulté sur le sens de cette révélation en tout ou en partie, l'homme a une règle sûre et évidente par laquelle il la doit interpréter, savoir la convenance des choses. *Vraisemblablement*, cette règle ne peut manquer de lui fournir le vrai sens de la révélation; mais, quoi qu'il en arrive, muni de cette règle, il est à l'abri de toutes les *erreurs dangereuses*, étant impossible qu'il y tombe tant que la convenance morale des choses lui sert de guide.

Si vous m'objectez que cette convenance lui peut bien servir de guide quand il ne s'agit que des parties de la révélation qui ont rapport à la pratique, mais qu'elle ne peut donner aucune lumière sur des points purement spéculatifs, je répons: /29/ les points de spéculation sont de deux espèces, les uns sont absolument tels et les autres ne sont tels que par rapport à nous. Quant aux premiers, ils regardent la nature physique des choses: par conséquent, si Dieu juge à propos de nous donner des révélations de cette espèce, il faut convenir que la convenance morale des choses ne peut nous fournir aucune lumière là-dessus. Mais dans ce cas-là, ou Dieu nous instruira sur ces points si *clairement* qu'aucune erreur n'y puisse avoir *lieu*, ou il excusera toutes les erreurs qui en proviennent. Il serait très ridicule de supposer qu'un Etre aussi bon et aussi sage que Dieu doit être selon ce système veuille donner une révélation d'une manière sujette à être mal entendue et puis se fâcher contre ses créatures, s'ils se trompaient sur le sens de sa révélation. De pa- /30/ reilles erreurs ne sont assurément pas des choses dont naturellement on ait raison de se fâcher.

Pour ce qui est de la dernière espèce des points de spéculation, qui ne sont tels que par rapport à nous, ils regardent des événements passés, présents ou futurs, causés par Dieu ou par quelque autre agent. A l'égard de ces points, la même réponse peut servir que nous venons de donner, savoir que si Dieu juge à propos de révéler des choses de cette espèce, il rendra sa révélation si *claire* qu'aucune erreur n'y puisse avoir lieu, ou bien il *excusera* toutes les erreurs qui en naissent.

Si quelque point regarde la conduite de Dieu, savoir ce que Dieu aura fait ou voudra faire, et qu'il se trouve quelque difficulté sur le sens d'une telle branche de sa révélation, alors /31/ *la convenance des choses est la meilleure règle par laquelle on puisse interpréter ce point* et celle qui nous peut conduire le plus vraisemblablement au sens véritable de la révélation. La raison en est évident, parce que dans le système dont nous parlons cette même convenance morale est la règle des actions de Dieu.

De l'autre côté, si la vraie religion se fonde sur la volonté arbitraire de Dieu, l'homme n'est pas naturellement capable de découvrir le vrai sens de la révélation que Dieu lui donne, parce qu'il n'a aucun guide dans cette recherche, de sorte qu'en ce cas



il doit rester dans la plus terrible incertitude. Car Dieu, agissant selon une volonté souveraine, peut énoncer ses intentions clairement ou obscurément, en termes clairs ou en style figuré, il peut employer le même mot /32/ dans des significations différentes et l'appliquer à son sujet proprement ou improprement, comme il le trouve à propos. L'homme d'ailleurs n'a absolument rien qui le puisse aider ou conduire dans la recherche de la vérité.

En ce cas-là, il serait même ridicule de vouloir raisonner, parce que ce qui provient d'une volonté arbitraire n'est point du ressort de la raison. C'est pourquoi, si nous supposons que Dieu agit arbitrairement envers ses créatures, il n'y a rien de plus juste que de dire que la raison n'est pas un juge compétent du sens de la révélation divine, mais que celle-ci doit être interprétée par le même Esprit qui l'a dictée. Il ne reste qu'une difficulté, savoir que nous sommes alors aussi peu certains du sens d'une seconde révélation éclaircissante que nous /33/ l'étions de la première.

Si l'on m'objecte que Dieu ne permettra jamais qu'un homme sincère qui cherche de bonne foi sa face tombe dans une erreur dangereuse, ou qu'il y persiste, cette objection, si on veut la pousser avec quelque force, ne se fonde que sur la supposition que Dieu agit suivant la convenance morale des choses, supposition incompatible avec le système dont nous parlons.

L'homme n'étant pas à l'abri de l'erreur, ses erreurs lui peuvent être aussi funestes que son Créateur le trouve à propos. Dieu peut, s'il le veut, punir chaque erreur du malheur éternel et, supposé qu'il le veuille (car, selon ce système, nous ne pouvons être assurés du contraire), il n'y a point de remède, car qui est-ce qui nous peut délivrer de ses mains ?

/34/ En cinquième et dernier lieu: si la vraie religion est fondée sur la convenance morale des choses, alors la religion est une chose claire, simple et uniforme, qui n'admet aucun changement à cause du temps ou du lieu qu'autant que la nature, les liaisons et les circonstances des choses diffèrent ou changent.

La vraie religion est la même dans tous les siècles, dans tous les pays et, si j'ose m'exprimer ainsi par [= pour ?] des créatures qui se trouvent dans un Etat et en des circonstances et liaisons pareilles aux nôtres, leur religion doit naturellement être la même que la nôtre, la convenance morale des choses étant la même dans tout espace et en toute durée.

Notez que je ne prétends pas exclure par là toutes les institutions positives. Car /35/ comme les circonstances des choses peuvent rendre quelques institutions convenables et utiles au genre humain en tant qu'*elles contribuent à l'avancement de la vertu et de la vraie bonté*, en ce cas-là il y a une convenance morale dans ces institutions mêmes, non pas qu'elles renfermassent une bonté intrinsèque, mais par rapport à la vertu qu'elles secondent.

De l'autre côté: si la vraie religion se fonde sur la volonté arbitraire de Dieu, il [= elle ?] dépend uniquement de son bon plaisir, qu'elle soit la même en tous temps et parmi tous les hommes, ou non. Il peut, s'il le trouve à propos, établir plusieurs différentes conditions pour obtenir sa faveur dans chaque siècle, nation ou famille: ce qui nous met aujourd'hui en droit de prétendre à ses bonnes /36/ grâces nous peut attirer demain son aversion. Car nous ne savons rien et nous n'avons aucun fondement qui puisse nous assurer du contraire. Si l'on veut dire que Dieu nous fera toujours connaître sa volonté quand il voudra faire quelque changement dans la religion, c'est ce qu'on ne saurait soutenir par aucune bonne raison. J'avoue que selon la nature des choses, il serait juste et convenable que Dieu agît avec une pareille franchise envers ses créatures, mais la justice ou la convenance qu'ont-elles à faire ou quelle influence peuvent-elles avoir là où une volonté arbitraire est la règle de l'action, ce que l'on suppose dans le système dont il s'agit.

Je crois avoir représenté fidèlement l'état de cette question et les conséquences qui s'ensuivent de part et d'autre, /37/ soit qu'on regarde la religion comme *fondée sur la convenance morale des choses* ou sur *la volonté arbitraire de Dieu*. Il me semble qu'à présent on s'apercevra aisément de quelle *importance* cette *question* est et *combien il est nécessaire de la résoudre* avant que l'on puisse décider *toutes les autres questions* qui se rencontrent sur ce sujet.

Peut-être m'objectera-t-on que j'ai fait naître une difficulté sans la résoudre. Là-dessus, permettez-moi de remarquer qu'il n'y a que deux moyens pour en venir à bout, savoir ou d'examiner ce que Dieu prend pour règle de ses actions en d'autres cas et d'argumenter là-dessus par analogie, c'est-à-dire de conclure de la conduite de Dieu dans un cas à celle qu'il voudra tenir dans un autre, ou bien de considérer ce qu'il y a dans la nature des choses qui le plus vraisemblablement puisse régler et déterminer ses actions.

Premièrement, en examinant ce que Dieu prend pour règle de sa conduite en d'autres cas, nous trouvons que c'est la convenance morale des choses. Tout homme qui considère avec attention notre planète et tous les autres ouvrages de Dieu qui sont à la portée des connaissances humaines, y reconnaîtra facilement les marques de sa sagesse et de sa bonté qui se voient dans toutes ses œuvres, dont chaque partie est destinée à une fin bonne et sage.

Ce serait choquer la raison et le bon sens du genre humain que d'en vouloir alléguer des exemples qui ne peuvent manquer de se faire remarquer /39/ à chacun, quoiqu'ils se manifestent en plus grand nombre à ceux qui sont capables d'examiner plus soigneusement les ouvrages de la nature. C'est pourquoi, si jamais argument tiré d'analogie ~~xxxete~~ de quelque poids, celui-ci doit emporter la balance; par conséquent la

vraie religion n'est pas fondée sur une volonté arbitraire, mais sur la convenance morale des choses.

En second lieu: si nous considérons ce qu'il y a dans la nature des choses dont on puisse dire avec la plus grande probabilité qu'il règle et qu'il détermine les actions de Dieu, nous trouverons que c'est la convenance morale des choses.

Je ne m'amuserai point à prouver que Dieu est, ni ce qu'il est à l'égard [de] ses propriétés naturelles, et je mets /40/ en fait qu'il existe et qu'il est nécessairement un Etre immense, éternel, sachant tout, tout-puissant et par conséquent suffisant à soi-même, indépendant et immuable.

Cela supposé, il s'ensuit que, puisque Dieu peut en tout temps faire tout ce qui dans la nature des choses est le meilleur, le plus juste et le plus convenable, et que d'ailleurs il connaît parfaitement en quoi consiste la bonté, la convenance et le mérite de chaque action, il s'ensuit, dis-je, que rien n'est plus vraisemblable que de dire que Dieu agit en tout temps de même, parce que le juste, le bon sont d'une telle beauté et excellence en eux-mêmes et qu'ils sont tellement préférables dans la nature des choses à une volonté arbitraire, que Dieu ne peut /41/ qu'être plus fortement porté à prendre le juste et le bon pour règle de ses actions qu'à suivre une volonté particulière.

Ainsi, soit que nous examinions la conduite de Dieu en d'autres cas, soit que nous consultations la nature des choses, nous en pouvons conclure avec une force égale que la vraie religion a sa source et son fondement dans la convenance morale des choses et non pas dans la volonté arbitraire de Dieu.

Si l'on m'objecte que, quand même Dieu prendrait généralement la convenance des choses pour règle de ses actions, il ne s'ensuivrait point qu'il le fit toujours, qu'il est le plus grand monarque de l'univers et l'unique dont la domination ne soit point dérivée d'autrui, et que par consé- /42/ séquent il peut quelquefois agir arbitrairement pour faire connaître à ses créatures la souveraineté absolue qu'il exerce sur eux., — je réponds que, quoique par rapport à la nécessité physique Dieu puisse agir librement, on ne peut pourtant convenir qu'il agisse jamais de cette manière-là. Car si la convenance morale des choses est un motif propre et suffisant pour déterminer la conduite de Dieu dans un cas, il faut qu'elle le soit aussi dans tous les autres, puisque la raison en est la même et aussi propre à déterminer tous les cas qu'elle l'est à en déterminer quelques-uns.

D'ailleurs, c'est mesurer les voies de Dieu par celles des hommes vains et faibles. Ceux-ci sont enclins à faire montre de leur pouvoir et de l'autorité /43/ qu'ils ont sur leurs confrères en agissant de la manière que l'objection suppose. Mais ouvons-nous avoir une idée aussi basse et contemptible de notre Créateur ? Peut-il entrer dans l'esprit d'un homme raisonnable qu'un Dieu tout bon et tout sage [puisse] préférer un *étalage*

*de grandeur affectée à ce qui est véritablement grand et estimable ? Rembarrons plutôt une pensée si peu noble avec un Dieu nous en préserve.*

Observez que, quand je dis que l'on ne peut convenir que Dieu agisse arbitrairement, j'entends par là qu'il ne peut agir de cette façon dans les cas où la convenance morale des choses lui peut servir de règle. dans tous les autres cas, s'il agit, il faut bien qu'il agisse selon son bon plaisir, parce que la convenance morale des choses n'y entre /44/ alors pour rien.

Supposons qu'il ait été également indifférent à l'égard de ce système et de tous les autres systèmes de l'univers que le système solaire fût placé là où il est présentement ou dans quelque autre partie de l'espace. Dans ce cas-là, la convenance et la non-convenance ne se comptent pour rien et, par conséquent, lorsque Dieu a placé le système solaire dans cette partie de l'espace et non pas dans une autre, il faut bien qu'il ait agi arbitrairement, parce qu'il n'y a rien dans la nature des choses qui aurait pu faire pencher la balance ou le rendre plus convenable que ce système fût placé où il est à présent que dans toute autre partie de l'espace.

Fin